



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Liste des délibérations
du Conseil Municipal
du 16 avril 2026

Membres du Conseil Municipal présents : 29 (28 du point 1 à 5 inclus)
Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 0
Membre du Conseil Municipal absent excusé : 0
Votants : 29 (28 du point 1 à 5 inclus)

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés les points suivants :

1. Approbation du Règlement Budgétaire et Financier
2. Budget principal – Modification de la durée et des méthodes d'amortissements
3. Budget principal – Approbation du compte financier unique 2025
4. Budget principal – Reprise des résultats définitifs

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité des suffrages exprimés le point suivant :

Votes : 22 voix « Pour », 6 voix « Contre » : (M. Joubert, Mme Despaux, M. Lafon, Mme Riva-Dufay, Mme Brosseron et M. Couton)

5. Budget principal – Budget supplémentaire 2026

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés les points suivants :

6. Subventions au profit de la coopérative scolaire de l'école maternelle Roger Vivier
7. Subventions au profit de l'association LADJAL Boxing Club
8. Constitution des Commissions municipales

Le Conseil municipal a ensuite procédé à l'élection (23 voix pour « Un nouvel élan pour Marolles », 6 voix pour « Marolles ensemble »):

- des délégués titulaires et suppléants auprès du Syndicat Intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau
- des délégués titulaires et suppléants du Conseil municipal dans les différents organismes publics où la commune siège directement
- de deux représentants aux assemblées de la SPL SORGEM Services et Territoires

.../...

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés le point suivant :

9. Centre Communal d'Action Sociale - Fixation par le Conseil Municipal du nombre des membres du conseil d'administration

Le Conseil municipal a ensuite procédé à l'élection (23 voix pour « *Un nouvel élan pour Marolles* », 6 voix pour « *Marolles ensemble* ») des conseillers municipaux devant siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés le point suivant :

10. Commission communale des impôts directs – Proposition de membres pour désignation par le directeur des services fiscaux

Le Conseil municipal a ensuite procédé à l'élection (23 voix pour « *Un nouvel élan pour Marolles* », 6 voix pour « *Marolles ensemble* ») **des membres de la commission d'appel d'offres.**

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés les points suivants :

11. Personnel communal : créations d'emplois répondant à un accroissement saisonnier
12. Personnel communal : recrutement de vacataires dans le cadre de prestations de formation Armement de la police municipale
13. Personnel communal : modification du tableau des effectifs
14. Personnel communal : modification du tableau des emplois
15. Comité social territorial : fixation du nombre de représentants du personnel, maintien du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la collectivité
16. Administration générale : désignation du référent déontologue des élus

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 17 avril 2026

LE MAIRE

Nicolas MURAIL

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.